

L'an deux mil seize, le vendredi onze mars, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE, Maire.

Excusé : Ludovic RAMIN

Absent : Gilles GAYET

Secrétaire de séance : Alfred MOCCI

Compte rendu précédente réunion : il est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire apporte cependant une précision concernant la subvention du Département pour les travaux de voirie. En effet, après vérification, celle-ci ne pourra pas excéder 13 800 € soit 30 % d'un plafond de 46 000 €. De plus, le dispositif ne pourra pas être sollicité en 2017.

### **Étude contrat de bourg :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, suite aux résultats de l'appel d'offre pour l'étude de faisabilité d'un contrat de bourg, il avait été décidé d'organiser une audition pour précision avec les trois entreprises postulantes. La commission Contrat de Bourg a donc reçu les sociétés. Un des bureaux d'étude a actualisé sa proposition. Le résultat de l'appel d'offre a donc été :

|   |            |
|---|------------|
| Architecte LESPIAUCQ de Perpezat            | 9 400 € HT |
| Atelier KIZILTAS architectes de Clermont Fd | 8 000 € HT |
| Bureau d'études REALITES de Roanne          | 6 500 € HT |

La commission propose de retenir le bureau d'études REALITES car la proposition est la moins élevée et les architectes sont plus habitués à intervenir dans des communes rurales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de la commission Contrat de Bourg, retient l'entreprise REALITES de Roanne et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents.

### **Travaux et achat matériel salle des fêtes :**

L'escalier d'accès qui va être créé ayant plus de deux marches, des rampes devront être mises en place de chaque côté. Le devis de l'entreprise Beaudonnet s'élève à 371,20 € HT. Le conseil décide d'attendre la proposition de l'entreprise Jeorgeaguet avant de prendre une décision.

L'entreprise Decho Centre doit fournir un devis pour le matériel de la cuisine, celui-ci sera prochainement étudié.

### **Devis travaux ADEM :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été évoqué la possibilité de faire effectuer des travaux par l'ADEM dans le cadre de chantier d'insertion étant donné que la communauté de communes de Montmarault verse une aide à cet organisme. Il informe le conseil que contact a donc été pris avec l'ADEM pour effectuer des travaux la réhabilitation des WC de la mairie et la peinture des fenêtres au château de la Motte Verger. Il précise que seules les fournitures seront à payer. Il présente ensuite les devis de SOLEMUR pour un montant de 554,50 € TTC et de CHAUSSON pour un montant de 249,74 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire réaliser les travaux précités par l'ADEM de Montmarault et approuve les devis présentés.

### **Délibération pour signature de l'avenant à Groupama :**

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil de confier l'ensemble des assurances à GROUPAMA qui avait accepté d'assurer les véhicules suite à la résiliation du précédent contrat par MMA. La cotisation s'élèvera à 3 277€85 TTC. Il présente ensuite l'avenant à intervenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant présenté et mandate Monsieur le Maire pour signer le document.

## **Délibération pour destruction des chardons avec nuisance pour le voisinage :**

Après avoir délibéré, par 4 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention et la voix du Maire étant prépondérante, le conseil demande la mise en place du dispositif de destructions des chardons.

### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Maître Henry concernant le legs de Madame Gaulier à la commune. Maître Henry confirme que c'est par erreur qu'elle a annoncé ce legs, qui, après « relecture et interprétation » du testament, ne fait pas partie des dispositions prises par la défunte.

- Monsieur Laronde évoque le courrier qu'il a reçu en recommandé de Monsieur Denis Vanclooster. Tous les conseillers ont reçu le même. Monsieur le Maire indique qu'une réponse écrite a été faite et tient à la disposition de chacun ce courrier.

- Les membres du conseil décident d'une réunion le samedi 2 avril prochain au camping municipal afin d'étudier des solutions d'amélioration.

|                   |  |
|-------------------|--|
| Alain ROCHE       |  |
| Georges ROBIN     |  |
| Nicolas THEVENIN  |  |
| Philippe LACOUR   |  |
| Jean-Yves LARONDE |  |
| Catherine LAMY    |  |
| Gérard LEMAIRE    |  |
| Alfred MOCCI      |  |
| Annie TARANTOLA   |  |